

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] Projet d'arrêté portant ouverture et clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département de la Sarthe : avis défavorable

Date :Tue, 2 Apr 2024 14:28:12 +0000

De :

Pour :pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr <pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr>

Bonjour,

Je tiens à exprimer un **avis défavorable** au projet d'arrêté à propos de l'autorisation de vénerie sous terre du blaireau instaurant une période complémentaire.

En effet, la vénerie sous terre est une pratique cruelle, voire barbare. Les blaireaux sont acculés dans leur terrier pendant plusieurs heures avant d'être extraits et achevés. On n'ose imaginer le stress qu'ils peuvent ressentir.

Il faut également noter que la vénerie sous terre met en danger des animaux d'autres espèces que les blaireaux. En effet, des animaux sauvages dont certains sont protégés, comme le Chat forestier, utilisent régulièrement des terriers de blaireaux comme abri. Comme la vénerie sous terre conduit à une importante dégradation de l'état des terriers, ces animaux se trouvent privés d'abri. De plus, les chiens qui sont envoyés dans les terriers peuvent être blessés voire tués par les animaux sauvages qui se défendent d'une agression extérieure. C'est au point que, dans le but de protéger les chiens, la Suisse a interdit la vénerie sous terre.

Ainsi, pour toutes ces raisons, il est impossible d'approuver ce projet.

Cordialement,

Philippe Haas